

Exposé de Yvan Lavergne sur l'approvisionnement de l'Europe en charbon (1954)

Légende: En 1954, Yvan Lavergne, Administrateur à la Division de l'Énergie de l'Organisation européenne de coopération économique (OECE), examine la politique de l'OECE en matière d'approvisionnement de charbon en Europe.

Source: L'OECE au service de l'Europe, Les activités de l'Organisation Européenne de Coopération Economique. 2 éd. Paris: Service de Presse-OECE, 1954. 91 p. p. 79-84.

Copyright: (c) OCDE

URL:

http://www.cvce.eu/obj/expose_de_yvan_lavergne_sur_l_approvisionnement_de_l_europe_en_charbon_1954-fr-19e432a8-ofeo-46a0-a478-9f2bc91e4661.html



Date de dernière mise à jour: 06/01/2017

L'approvisionnement de l'Europe en charbon

*par Yvan Lavergne,
Administrateur de la Division de l'Énergie de l'O.E.C.E.*

Le secteur du charbon peut, à juste titre, être considéré comme l'un des secteurs de base de l'économie européenne. Parmi les ressources énergétiques de l'Europe occidentale, le charbon occupe la première place, en fournissant, à lui seul, les trois-quarts de l'énergie consommée.

Or, la consommation d'énergie d'un pays est l'un des facteurs qui conditionnent le niveau de vie des populations. Lorsque l'on songe que la consommation moyenne d'énergie en Europe, calculée en équivalent-charbon, n'est que de deux tonnes par personne et par an, alors qu'elle atteint huit tonnes aux États-Unis, on conçoit l'importance qui s'attache à développer l'extraction du charbon et à rationaliser son utilisation.

La production de charbon en Europe, qui avait atteint près de 500 millions de tonnes dans les meilleures années d'avant-guerre, s'est trouvée réduite à 340 millions de tonnes en 1946, chiffre très inférieur aux besoins. C'est pourquoi, dès la fin de la guerre, des mesures sévères de rationnement ont dû être appliquées dans tous les pays, et des tonnages d'appoint importants achetés aux États-Unis.

Grâce à l'effort entrepris par les charbonnages pour reconstituer leur capacité de production, le déficit en charbon a pu être progressivement réduit au cours des années qui ont suivi, pour s'annuler au début de l'année 1950, l'équilibre s'étant rétabli entre la production et les besoins.

A la fin de l'année 1950, et à la suite du déclenchement des hostilités en Corée, on a cependant assisté à un accroissement du rythme de l'activité industrielle, plus rapide encore que les années précédentes, ce qui s'est traduit par une augmentation soudaine des besoins en charbon.

L'industrie charbonnière européenne s'est donc brusquement trouvée devant la nécessité d'augmenter rapidement sa production. Mais c'est une industrie lourde, et elle est probablement de toutes les industries celle qui possède la plus grande inertie pour adapter rapidement sa production aux conditions d'une demande accrue. Il en est résulté de nouveau pour l'Europe un écart entre ses besoins en charbon et sa propre production.

Devant la gravité de cette situation, l'O.E.C.E. a envisagé des solutions de deux ordres : tout d'abord, des mesures à court terme, consistant à répartir équitablement entre tous les pays européens, les disponibilités existantes; puis, des mesures à plus long terme, visant à encourager le développement de la production.

C'est ainsi que, au début de 1951, le Conseil de l'O.E.C.E. a chargé un sous-comité du Comité du Charbon de procéder à une répartition équitable des disponibilités à l'exportation entre tous les pays Membres de l'Organisation.

L'établissement des principes d'une répartition équitable s'avérait délicat et la fixation de règles de procédure difficile, car il fallait à la fois tenir compte des courants traditionnels d'échanges entre les pays, des accords commerciaux prévoyant la livraison de charbon en contre-partie d'autres matières premières et de produits industriels ou agricoles, et de la nécessité d'assurer les tonnages indispensables aux pays ne disposant pas de moyens d'échanges suffisants pour assurer leur approvisionnement.

En résumé, la solution à laquelle tous les pays se sont finalement ralliés est la suivante :

Les pays producteurs, et il faut citer ici l'Allemagne, la Belgique, la France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni, dans un esprit de coopération, ont accepté de mettre à la disposition du sous-comité chargé de la répartition, des tonnages de charbon libres de tous engagements, en supplément de ceux qu'ils sont tenus de livrer au titre de leurs accords commerciaux, et d'expédier ces tonnages aux pays qui leur seraient désignés par le sous-comité.

Depuis lors, ce système a fonctionné régulièrement; chaque trimestre, les représentants des 18 États Membres de l'Organisation se sont réunis pour examiner en commun les moyens de remédier aux situations les plus difficiles et d'assurer à tous une part équitable du charbon disponible.

Au cours de l'année 1953, à la pénurie aiguë de charbon qui sévissait en Europe, a fait place une aisance relative des approvisionnements qui a conduit le sous-comité à réexaminer ses fonctions de distribution. Le sous-comité a estimé qu'il serait peu opportun d'abandonner un système qui a fait ses preuves dans le passé et dont un retournement de la situation pourrait rendre à nouveau nécessaire l'application. Aussi le Conseil a-t-il chargé le sous-comité d'examiner périodiquement la situation du marché et de n'exercer ses fonctions de distribution que dans la mesure où serait constaté sur le marché un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande ne permettant pas de donner satisfaction aux besoins essentiels des consommateurs.

Indépendamment des mesures de répartition, l'Europe, pour répondre en 1951 à la demande accrue de charbon, a dû recourir de nouveau à des importations en provenance des États-Unis. Là également, les pays Membres de l'O.E.C.E. se sont mis d'accord sur un programme d'action commun. Ils avaient à faire face à une pénurie de tonnage maritime, à un embouteillage des ports de chargement aux États-Unis et à une hausse considérable des frets.

En 1951, les frets à travers l'Atlantique avaient presque doublé par rapport à l'année antérieure en raison des nombreux transports de toutes marchandises que la reprise de l'activité économique avait imposés. Le prix de revient du charbon transporté dans de telles conditions aurait représenté une charge difficilement supportable pour les pays européens. Afin de peser sur les frets, les pays de l'O.E.C.E. s'engagèrent à ne pas dépasser un tarif raisonnable fixé en accord avec les autorités américaines pour tous les affrètements de navires servant au transport de cargaisons en vrac au titre du Plan Marshall.

Le problème de la pénurie de tonnage se trouva facilité lorsque le Gouvernement des États-Unis prit la décision de sortir de sa flotte de réserve environ 400 *Liberty ships* et *Victory ships*.

La libre acceptation de la discipline tarifaire et l'aide apportée par les autorités américaines ont permis de transporter dans des conditions aussi avantageuses que possible les 25 millions de tonnes de charbon qui ont dû être achetées au cours de l'année 1951. L'économie réalisée de cette façon par l'ensemble des pays Membres a pu être évaluée à environ 70 millions de dollars.

L'O.E.C.E. ne s'est pas bornée à répartir aussi équitablement que possible des disponibilités insuffisantes; elle a également cherché à encourager la production et plus particulièrement la production des qualités de charbon les plus rares sur le marché.

Devant l'urgence des dispositions à prendre, le Conseil des Ministres de l'Organisation, au début de l'année 1952, a spécialement chargé un Groupe Ministériel restreint, comprenant les Ministres de chacun des trois principaux pays producteurs européens et présidé par le Président du Conseil, d'étudier les mesures techniques et gouvernementales à cet effet. Les administrations compétentes et les charbonnages ont étudié de près les recommandations qui leur ont été soumises par le Groupe Ministériel, et des mesures appropriées ont pu, dans des délais aussi brefs que possible, entrer en application.

Grâce à ces dispositions énergiques, plus de 30 millions de tonnes supplémentaires ont été extraites de 1950 à 1952, ce qui a permis de réduire les importations américaines à 20 millions de tonnes en 1952 et à 6 millions de tonnes environ en 1953. Étant donné le ralentissement de l'activité économique qui s'est manifesté au cours de l'année 1953, la production charbonnière de l'année entière est restée à peu près stationnaire ; à moins d'un vigoureux redressement de l'activité industrielle en 1954, il y a lieu de supposer que les importations de charbon américain ne dépasseront pas le chiffre atteint en 1953.

Depuis le mois d'août 1952, la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, a été mise en place à Luxembourg. Les objectifs que se sont proposés les six pays signataires du Traité instituant cette Communauté sont, entre autres, de développer la production du charbon et de l'acier, et de favoriser les échanges internationaux. En cela, ils rejoignent les objectifs de l'O.E.C.E. Déjà la Haute Autorité a été

invitée à participer aux travaux de l'O.E.C.E. dans les secteurs qui la concernent et, au fur et à mesure du développement des activités de la Communauté, s'établit une association plus étroite entre l'O.E.C.E. et la Haute Autorité.

En ce qui concerne la répartition internationale, la Haute Autorité participe chaque trimestre aux travaux du Sous-Comité de la Distribution du Comité du Charbon de l'O.E.C.E.

De plus, l'existence de stocks sur le carreau des mines de la Communauté qui se sont accrus de 7 millions de tonnes à fin 1952 à 11 millions de tonnes à fin 1953 préoccupe la Haute Autorité. Celle-ci recherche les solutions qu'il y a lieu d'apporter à ce problème à l'intérieur du marché commun; le Comité du Charbon de l'O.E.C.E. sera informé des mesures qu'elle prendra dans ce domaine, et, conjointement, seront étudiés les moyens d'en élargir la portée au cadre plus vaste des pays Membres de l'O.E.C.E.

Dans le cadre des activités de l'Agence Européenne de Productivité, le Comité du Charbon a constitué une mission intra-européenne d'Assistance Technique, composée d'experts des pays producteurs de charbon de l'O.E.C.E., chargée de faire le point des travaux en cours dans diverses mines en vue de capter le méthane des couches de houille et de l'utiliser avec le maximum d'efficacité. Cette mission sera appelée à visiter des mines du Royaume-Uni, de la Belgique, de l'Allemagne, de France-Sarre, ainsi que des installations d'utilisation du méthane en Italie. Les études de la mission seront concrétisées dans un rapport que publiera l'Agence Européenne de Productivité avec les conclusions des experts sur l'orientation à donner aux travaux à entreprendre dans les charbonnages pour développer le captage du méthane et son utilisation.